

Norme béton NF EN 206+A2/ CN (2025) : exigences spécifiées par la norme

Février 2026

La **norme béton NF EN 206+A2/ CN (2025)** spécifie les exigences applicables aux constituants, aux propriétés du **béton frais** et durci et à leur vérification etc., ainsi que celles liées aux classes d'exposition et celles liées à la durée d'utilisation prévue des structures (bâtiment et ouvrages d'art).

Exigences de la NF EN 206+A2/ CN (2025)

La **norme NF EN 206+A2/ CN (2025)** spécifie les exigences applicables :

- aux constituants du **béton** ;
- aux propriétés du **béton frais** et durci et à leur vérification ;
- aux limitations imposées à la composition du béton ;
- à la spécification du béton ;
- à la livraison du béton frais ;
- aux procédures de contrôle de production ;
- aux critères de conformité et à l'évaluation de la conformité.

Exigences liées aux classes d'exposition

La résistance du **béton** aux diverses conditions environnementales auxquelles il est soumis pendant la durée d'utilisation prévue de la structure impose le respect d'exigences précises.

Ces exigences propres à chaque classe d'exposition doivent être spécifiées en termes de :

- type et classe de constituants permis ;
- rapport maximal eau / ciment ;
- dosage minimal en **liant** équivalent (ou absorption d'eau maximale dans les cas des produits structuraux préfabriqués) ;
- résistance minimale à la **compression** du béton ;
- et, dans certains cas, teneur minimale en air du béton ou résistance à des essais de gel-dégel.

Nota Bene : durée d'utilisation prévue

Les exigences de durabilité du béton doivent prendre en compte la durée d'utilisation prévue des structures d'au moins 50 ans pour les bâtiments, et de 100 ans pour les ouvrages d'art, dans des conditions d'entretien optimales.

Auteur

Benjamin DAUBILLY



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

**Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 09/04/2026 © infociments.fr